



INITIATIVES LOCALES & BONNES PRATIQUES

La réserve citoyenne métropolitaine de Bordeaux Métropole - © Bordeaux Métropole

LA RÉSERVE CITOYENNE MÉTROPOLITAINE : AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE TERRITORIALE

Interview de **Sébastien Lavigne** – Responsable du service gestion des crises et culture du risque à Bordeaux Métropole

Depuis 2023, Bordeaux Métropole s'est dotée d'une réserve intercommunale de sécurité civile. Premier dispositif à cet échelon en France, la réserve citoyenne métropolitaine compte aujourd'hui 200 volontaires pour assurer des missions de sensibilisation aux risques majeurs et renforcer le soutien aux populations en cas de crise ou de situations d'urgence dans la métropole.

POURRIEZ-VOUS DÉCRIRE LA RÉSERVE CITOYENNE MÉTROPOLITAINE DE BORDEAUX MÉTROPOLE ?

La réserve citoyenne métropolitaine est un dispositif citoyen au service du territoire qui regroupe 200 habitants issus de l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole. Avant tout motivés par une volonté d'agir lors des situations d'urgence ou de crise, chaque membre suit un parcours de formation obligatoire qui lui permet à l'issue de celui-ci d'être « opérationnel » et lui offre la possibilité d'être engagé pour assurer aux côtés des communes des actions de sauvegarde des populations. En parallèle, la réserve citoyenne assure de nombreuses animations dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation des populations aux risques majeurs. Ces différents domaines d'intervention permettent

d'offrir des missions diversifiées et régulières aux réservistes. Chacun peut ainsi choisir ses missions en fonction de sa disponibilité, de ses attentes et motivations.

La réserve citoyenne métropolitaine est aujourd'hui un des leviers du plan de résilience métropolitain adopté en juin 2025 et du Plan intercommunal de sauvegarde de Bordeaux Métropole, pour lequel elle constitue une des réponses en matière de mise en œuvre de la solidarité intercommunale en situation de crise.

COMMENT SE DISTINGUE-T-ELLE D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE ?

Contrairement à une réserve communale de sécurité civile dont le périmètre est limité au territoire communal, les membres de la réserve citoyenne métropolitaine sont susceptibles d'intervenir dans les 28 communes de Bordeaux Métropole, et ce, quel que soit leur lieu de résidence. Ainsi, parmi les nombreux intérêts que revêt l'échelon intercommunal pour un dispositif comme celui-ci, ce périmètre permet de garantir dans la grande majorité des cas une disponibilité de membres non affectés par les conséquences d'un événement sur un territoire donné. D'autre part, ce dispositif qui repose

sur un effectif important permet également d'envisager une réponse aux sollicitations opérationnelles dimensionnantes à l'heure où les événements climatiques s'intensifient et s'inscrivent dans la durée. Par ailleurs, un périmètre d'intervention élargi permet d'offrir un panel de missions plus important, évitant ainsi un désintérêt progressif des membres qui peut s'observer dans certaines situations en raison d'un trop faible niveau de sollicitation.

EN MARGE LA LOI MATRAS DE 2021, QUI A DONNÉ LA POSSIBILITÉ AUX EPCI DE CRÉER DES RÉSERVES CITOYENNES, QUEL A ÉTÉ L'ÉVÈNEMENT DÉCLENCHÉ POUR LA CRÉATION DE CETTE RÉSERVE ?

Le territoire girondin a été profondément marqué durant l'été 2022 par les violents incendies qui ont détruit plus de 30 000 hectares de forêt et conduits à l'évacuation de près de 50 000 personnes. Quelques semaines auparavant, la Gironde avait été placée pour la première fois depuis la mise en place des dispositifs de vigilance météorologique en niveau rouge « canicule ». Enfin, le 20 juin 2022, un violent orage de grêle frappait l'ouest de la métropole bordelaise et plus particulièrement les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Le Taillan-Médoc,



Sébastien Lavigne – Responsable du service gestion des crises et culture du risque à Bordeaux Métropole - © Bordeaux Métropole



INITIATIVES LOCALES & BONNES PRATIQUES

génération à elles seules plus de 1400 interventions des pompiers. La succession de ces événements « hors-norme » a accéléré la prise de décision autour de la création de la réserve citoyenne métropolitaine et d'une mission « risques climatiques et résilience » devenue aujourd'hui le pôle Territoire vulnérable-territoire résilient, au sein duquel a été intégré le service gestion de crise et culture du risque qui pilote la réserve citoyenne métropolitaine.

QUELS ENSEIGNEMENTS TIREZ-VOUS DES PREMIÈRES MOBILISATIONS OU EXERCICES RÉALISÉS ?

Tout d'abord, le premier enseignement que nous pouvons tirer de ces deux ans et demi de fonctionnement est que ce type de dispositif répond à une attente d'une partie de nos concitoyens qui ont pris conscience des vulnérabilités auxquels nos territoires sont exposés. Nombre d'entre eux sont à la recherche de missions concrètes qui leur permettent d'exprimer

une citoyenneté du quotidien faite d'engagement et de solidarité. En cela, la flexibilité offerte par ce dispositif à travers des missions courtes, diversifiées et dans un cadre sécurisant (ils sont formés et interviennent aux côtés d'acteurs qui connaissent leurs missions) offre un champ d'expression citoyenne particulièrement intéressant à développer pour nos territoires.

Le deuxième enseignement est, qu'outre le fait qu'un dispositif comme celui-ci vient répondre à un besoin d'expression d'une citoyenneté active, il permet d'apporter une plus-value à l'échelle d'un territoire à travers une capacité nouvelle à développer des actions dans le domaine de la prévention et de la gestion de crise. Ainsi, depuis qu'elle est opérationnelle, la réserve citoyenne métropolitaine a pu démontrer qu'elle était désormais une ressource d'une grande utilité en situation de crise ou d'urgence. Ce fut particulièrement le cas lors des deux derniers étés où elle est venue appuyer le déploiement

des plans canicules communaux : participation à des plateformes d'appels à destination des séniors ou encore à la gestion d'espaces rafraîchis pour accueillir les publics les plus vulnérables... En parallèle, les membres de la réserve citoyenne sont très fortement impliqués dans les nombreuses animations proposées par les communes ou par Bordeaux Métropole, dans le cadre par exemple du mois de la résilience organisé tous les ans en octobre, à travers l'animation de jeux sérieux ou la tenue de stands d'information sur les risques majeurs.

PENSEZ-VOUS QUE CE MODÈLE DE RÉSERVE CITOYENNE MÉTROPOLITAINE SOIT FACILEMENT REPRODUCTIBLE DANS D'AUTRES INTERCOMMUNALITÉS ET, SI OUI, QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À DES ÉLUS QUI SOUHAITENT SE LANCER ?

Je pense qu'il convient, avant tout, que chaque intercommunalité en lien avec ses communes réfléchisse à la meilleure forme d'organisation à adopter. Sur certains territoires, des réserves communales sont particulièrement actives et ont démontré toute leur efficacité. Pour autant, ce n'est pas le cas partout et il appartient aux intercommunalités

d'élaborer, voire d'inventer, des formes d'organisation adaptées au besoin des territoires, de leurs moyens et en s'appuyant sur les ressources éventuellement déjà existantes, à travers par exemple le tissu associatif, qui peut être un excellent moyen de coordonner des dynamiques citoyennes en période de crise ou d'urgence.

« Ainsi, depuis qu'elle est opérationnelle, la réserve citoyenne métropolitaine a pu démontrer qu'elle était désormais une ressource d'une grande utilité en situation de crise ou d'urgence. »

Si certains territoires réfléchissent à créer des dispositifs se rapprochant du modèle adopté par Bordeaux Métropole, il est nécessaire de mesurer en amont les moyens nécessaires à y consacrer (ressources humaines notamment) pour en assurer sa constitution et surtout sur le long terme son animation. En effet, il s'agit d'un enjeu important associé à la constitution de ces dispositifs, car il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire à former et coordonner ces bénévoles. La formation de ces membres est un axe essentiel et prioritaire afin de garantir la crédibilité de ces dispositifs aux yeux des autres acteurs de la sécurité civile et des communes pour lesquelles ces bénévoles interviennent.

Enfin, il me semble également très important d'adapter les effectifs au niveau de mobilisation envisagé et en fonction des missions dévolues aux bénévoles. Une vigilance doit être observée de façon à éviter de constituer des effectifs trop importants par rapport au nombre de missions que la collectivité est en mesure de leur proposer sous peine que les réservistes se détournent peu à peu du dispositif faute de mobilisations suffisantes. Enfin, lors de leurs engagements opérationnels, il est important selon moi de disposer d'une organisation H24 en « back-office » afin d'assurer un lien permanent entre ces bénévoles et la collectivité lorsqu'ils sont missionnés.

LES MODALITÉS DE MOBILISATION DE LA RÉSERVE CITOYENNE

L'engagement opérationnel de la réserve citoyenne s'effectue suivant des modalités très faciles et rapides :

Lors de la survenue d'un événement subi sur une ou plusieurs communes du territoire, les communes sollicitent le dispositif d'astreinte de Bordeaux Métropole en précisant :

- ▶ le nombre de réservistes souhaités,
- ▶ les missions qui leur seraient confiées,
- ▶ la durée de l'engagement estimée,
- ▶ le lieu et l'heure de mobilisation,
- ▶ le nom et les coordonnées d'un référent communal auprès duquel ils devront se présenter.

Cette demande est analysée par Bordeaux Métropole en fonction du niveau de sollicitation et de sa capacité à y donner suite. Elle est soumise à arbitrage du directeur(trice) général(e) d'astreinte.

Après validation, le service gestion de crises et culture du risque de Bordeaux Métropole se rapproche du référent communal pour confirmer et organiser la mise à disposition de la réserve citoyenne.

Les membres de la réserve citoyenne sont mobilisés grâce à un dispositif de téléalerte (SMS ou appels).

À noter que Bordeaux Métropole peut également proposer à une commune touchée par un événement la mise à disposition de sa réserve.

Ces procédures de mobilisation et d'engagement sont incluses dans le plan intercommunal de sauvegarde de Bordeaux Métropole.

